

**PROCES VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal de Goutz**

**Séance ordinaire n° 2022-02 du 03 février 2022**  
**Convocation du 26 janvier 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trois février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric LABORDE, maire.

**Ordre du jour :**

- Délibération Approbation travaux éclairage public de l'espace associatif et scolaire
- Délibération Approbation du don de l'association des Arts Goutzois suite à sa dissolution
- Point sur les travaux de l'espace associatif et scolaire
- Point sur les travaux de l'adduction d'eau sur le chemin d'Occitanie et du Pinté
- Questions diverses.

**Présents** : Mmes Monique MARROU, Delphine RABOT et MM Pierre BERGER, Jean-Pierre DUGROS, Georges FOCESATO, Christian GAUSSENS, Éric LABORDE, Pierre LAMAZERE, Christian LINARES

**Absente excusée** : Mme Sandra PALANQUE

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine RABOT

---

**1) Approbation des travaux d'éclairage public de l'espace associatif et scolaire**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'installer un éclairage public garantissant la sécurité et l'accessibilité du futur espace associatif et scolaire.

Le syndicat d'Energies du Gers a étudié ce dossier et propose un coût estimé des travaux à hauteur de 8 000€ HT maximum.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur l'approbation de ces travaux qui devraient être réalisés au printemps 2022.

Après exposé et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les travaux d'éclairage public autour de l'espace associatif et scolaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- De procéder au paiement des factures liées à ces travaux (étude et travaux) au budget annuel.

**2) Approbation du don de l'association des Arts goutzois suite à sa dissolution**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la dissolution de l'association des Arts goutzois, le bureau de l'association a décidé, conformément à la volonté de la présidente Mme CAMBIER Martine, de donner la somme de 3 384€ à la mairie de Goutz. Cette somme permettra l'achat d'un défibrillateur et d'une armoire à pharmacie.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir débattre sur le don de l'association des Arts goutzois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter la réception de la somme de 3 384€ de l'association des Arts goutzois,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
- de procéder à l'inscription de cette somme au budget annuel.

**3) Choix de la banque pour emprunt à long terme financement des travaux de l'espace associatif et scolaire**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le choix de la banque décidé lors du conseil municipal du 25 novembre 2021 pour financer les travaux de création de l'espace associatif et scolaire de Goutz. Il explique qu'il serait préférable d'augmenter le montant du prêt afin de permettre l'achat des équipements du futur

bâtiment. Après demande d'études auprès de deux banques, une seule a répondu à notre sollicitation. Il présente à l'assemblée la proposition d'emprunt du Crédit Agricole de Fleurance.

Il explique qu'il siège au conseil d'administration du Crédit Agricole de Fleurance et qu'à ce titre, il sort de la pièce afin que l'assemblée décide librement du choix de la banque.

La proposition d'emprunt du Crédit Agricole de Fleurance est la suivante :

- Crédit long terme d'un montant de 140 000€
- Durée : 240 mois
- Paiement des intérêts : remboursement annuel des intérêts
- Taux : 0.86%
- Remboursement capital : remboursement annuel
- Frais de dossier : 400€
- TEG : 0.8883%

Après exposé et discussion, le conseil municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'accepter la signature de l'emprunt à long terme cité ci-dessus auprès du Crédit Agricole.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet emprunt nécessaire au paiement des travaux de l'espace associatif et scolaire.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

#### **4) Point sur les travaux de l'espace associatif et scolaire**

Monsieur le Maire explique qu'il faut procéder au choix du bardage extérieur, il aborde les questions techniques et l'assemblée décide de valider, à l'unanimité :

- en bas de la structure jusqu'à hauteur de plafond, installation de bardage en tôle ondulée (petites ondes)
- au-dessus du plafond jusqu'en haut de la structure, installation de bardages en tôle ondulée (grandes ondes)
- au nord du bâtiment, l'installation d'un bardage translucide pour apporter une plus grande luminosité.

#### **5) Point sur les travaux de l'adduction d'eau sur le Chemin d'Occitanie et du Pinté**

Monsieur le Maire explique que des travaux de dévoiement de la conduite diamètre 125 d'adduction d'eau potable sont en cours et s'achèveront fin mars. Un nouveau poteau incendie sera mis en place à l'angle du mur de chez Louis Monge.

Tous les branchements seront refaits.

#### **6) Questions diverses**

- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider d'un membre titulaire et suppléant à la commission bâtiments scolaires de la CCLG. Après discussion, monsieur Éric LABORDE (titulaire) et madame Sandra PALANQUE (suppléante) ont été désignés.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le modèle actuel de collecte des déchets va changer pour évoluer un seul point de collecte par commune, une redevance fixe et une contribution/ hab. /volume de déchets (poubelles noires). Le conseil municipal, après débat, décide d'approuver la mise de cette taxe incitative.

- Monsieur le Maire explique, que suite à des pannes d'ampoules d'éclairage public, il a été décidé de les changer au fur et à mesure par l'intermédiaire du Syndicat d'Electrification du Gers. Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h.

Goutz, le 09 février 2022  
Le Maire, Eric LABORDE

